



1. Résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête dressent le portrait d'une population francophone attachée au travail, notamment en tant que vecteur de socialisation. Toutefois, elle exprime simultanément des inquiétudes quant à l'évolution du marché du travail. Parallèlement, la population francophone belge a une perception dégradée de son état de santé, et plus particulièrement de la santé au travail. D'ailleurs, les constats établis par la médecine du travail confirment très souvent ces résultats. Pour répondre aux enjeux liés à la santé au travail, une large majorité des répondants estime nécessaire de repenser l'organisation du travail en Belgique. Dans cette optique, les employeurs et le cadre législatif apparaissent comme les leviers les plus déterminants. Enfin, les Belges francophones considèrent que la prévention joue un rôle clé dans l'amélioration des problèmes de santé au travail.

1.1. La population francophone belge a une perception dégradée de l'état de santé et en particulier de l'état de santé au travail. Nous ne sommes pas tous égaux quant à l'impact du travail sur la santé.

C'est une tendance lourde que nous observons à travers nos différentes enquêtes : l'auto-perception de l'état de santé des Belges francophones est préoccupante.

Concernant la santé générale, 20% des répondants se déclarent en mauvaise ou très mauvaise santé. Si l'on ajoute les 31% qui se disent ni en bonne ni en mauvaise santé, seuls 49% de la population estiment être en bonne santé...

Dans ce contexte, le travail joue un rôle majeur : 83% des personnes interrogées estiment qu'il peut engendrer des problèmes de santé.

Les résultats montrent en effet que :

- 40% des Belges francophones déclarent que, durant les 12 derniers mois, leur travail a eu un effet négatif sur leur santé de façon fréquente ou très fréquente ;
- 25% disent en avoir souffert de temps en temps ;
- 35% affirment que cela est rare, voire jamais le cas.

Ainsi, deux tiers de la population affirment que leur emploi a eu un impact négatif sur leur santé au cours de l'année écoulée, tandis qu'un tiers seulement semble épargné.

Trois éléments apparaissent étroitement liés à cette problématique et sont très certainement interconnectés : les conditions de travail, l'exposition à des facteurs de risque professionnels et les revenus. Prenons pour référence le chiffre de 40%, correspondant aux personnes déclarant que leur travail a fréquemment ou très fréquemment un impact sur leur santé.

- Parmi le quart de la population la plus satisfaite de son emploi, seuls 8% se sentent concernés, contre 69% parmi le quart le plus insatisfait ;
- Dans la même logique, parmi les travailleurs les moins exposés aux facteurs de risque professionnels, 15% ressentent fréquemment ou très fréquemment un impact négatif sur leur santé, contre 66% dans le quart le plus exposé ;
- Par ailleurs, 63% des personnes craignant de basculer dans la précarité estiment que leur travail nuit à leur santé, alors que ce taux chute à 29% chez celles qui parviennent à mettre de l'argent de côté chaque mois.

Ces chiffres révèlent que l'impact du travail sur la santé est inégalement réparti : plus un métier présente des aspects difficiles, plus les effets négatifs sur la santé sont marqués.

Le stress au travail constitue aussi un facteur clé :

- 41% des sondés disent en souffrir fréquemment ou très fréquemment ;
- 30% déclarent être affectés de temps en temps ;
- 29% affirment n'en souffrir jamais.

Par rapport à 2012, la proportion de personnes affirmant ne jamais ressentir de stress au travail a diminué de 14 points de pourcentage (elles étaient alors 40% à l'affirmer).

Le ressenti de la population concernant l'augmentation du stress et, plus largement, la dégradation des conditions de travail est corroboré

par les médecins du travail. Par rapport à il y a dix ans, 84 % d'entre eux constatent une hausse du nombre de travailleurs affectés par des problèmes de santé liés à leur emploi, tandis que 92 % observent une augmentation des cas de grande fatigue causée par le stress.

Certaines catégories de travailleurs sont particulièrement concernées par ce phénomène :

- Les femmes
- Les managers
- Les personnes insatisfaites de leur environnement professionnel
- Les travailleurs en relation avec le public

La perception de la dégradation de la santé au travail ne concerne pas que la santé mentale. Au cours des 6 derniers mois, ce sont 61 % des répondants qui nous indiquent ressentir de manière fréquente ou très fréquente des douleurs physiques (mal au dos, aux jambes, aux bras, ...). Parmi eux, 32 % ressentent ces douleurs très fréquemment, un taux qui grimpe à 63 % chez ceux qui estiment que leur emploi impacte très souvent leur santé.

Cette tendance est confirmée par les statistiques de l'INAMI, qui placent les troubles musculosquelettiques et les problèmes de santé mentale en tête des causes d'invalidité, avec une progression marquée ces dernières années.

Le constat est sans appel : la population active identifie clairement le lien entre le travail et la santé, ainsi que l'impact négatif que ce dernier peut avoir. La perception que ce lien entre santé et travail se dégrade est largement partagée tant au niveau de la population générale que de celui des médecins du travail.

Enfin, la précarité du travail joue, bien entendu, un rôle important dans ces différences de perception et, d'une manière générale, dans la dégradation des conditions de travail. 34 % des Belges francophones craignent un risque de licenciement les concernant directement. Cette inquiétude est partagée par 44 % des ouvriers, contre seulement 22 % des cadres. Par ailleurs, 51 % des personnes ayant toujours occupé des emplois précaires se sentent particulièrement concernées.

1.2. La population belge francophone a une vision contrastée de l'évolution du monde du travail.

L'impression générale du monde du travail en Belgique révèle des avis partagés. La moitié des répondants a une impression plutôt positive, tandis que l'autre moitié en a une plutôt négative. Il est intéressant de noter que très peu de répondants se positionnent sur une "très bonne" ou "très mauvaise" impression, ce qui montre que les résultats sont nuancés, ce qui est d'ailleurs partagé par la médecine du travail.

Sans réelle surprise, ceux qui ont une vision positive du marché du travail sont souvent des personnes plus satisfaites de leur emploi, moins exposées aux risques professionnels, bénéficiant de revenus plus confortables et n'ayant jamais été au chômage ou en incapacité. De facto, ces individus déclarent moins souvent que leur travail impacte leur santé.

À l'inverse, la moitié de la population qui a une impression plutôt mauvaise du marché du travail se retrouve plus souvent dans les "rôles" opposés.

Derrière ces tendances générales se cache une série d'éléments intéressants qui corroborent l'inquiétude face à l'avenir du monde du travail :

- 75 % des répondants considèrent, globalement, que le diplôme n'est pas/plus une garantie d'emploi ;
- Une part importante des personnes interrogées (35 %) considère que le travail n'est pas/plus une garantie d'évolution dans la société ;
- 64 % des médecins du travail pensent que dans la 10 ans la santé des travailleurs ne sera pas meilleure ;
- 84 % constatent que les exigences professionnelles, tant physiques que mentales, ne cessent d'augmenter ;
- Enfin, ces derniers trouvent par ailleurs que certaines maladies liées au travail, comme le burn-out, ont fortement augmenté sur les 10 dernières années (89 % disent que le burn-out a fortement augmenté).

1.3. La population francophone belge, bien loin des clichés, est attachée au travail. L'organisation du travail par la société reste un élément qui structure la vie et la vision des individus. Le travail reste aussi considéré comme un facteur de socialisation.

35 % des personnes interrogées considèrent que le travail occupe une place très importante dans leur vie, tandis que 56 % estiment qu'il est important. À l'inverse, seuls 9 % jugent qu'il n'a pas d'importance pour eux. Notons que les personnes en situation de chômage ou d'incapacité de travail sont un peu plus nombreuses que la population générale à accorder une grande importance au travail (40 % contre 35 % pour l'ensemble de la population). Par ailleurs, ne nous leurrons pas, l'importance attribuée au travail est aussi liée à son rôle de moyen de subsistance. Ainsi, les personnes aux revenus les plus faibles y attachent davantage d'importance (48 % jugent le travail "très important") que celles vivant dans un confort financier (31 %).

67 % des répondants qui ne travaillent pas considèrent que l'absence de travail contribue à l'isolement social. Cette proportion est sensiblement la même chez les personnes qui travaillent. De plus, 60 % de la population considère que l'on n'existe pas vraiment pour la société sans travail, un sentiment encore plus marqué chez les personnes au chômage ou en incapacité (71 %).

Le travail est également perçu comme un vecteur d'autonomie : 64 % des répondants estiment qu'il permet à chacun d'acquérir son indépendance.

Toutefois, le regard porté sur l'absence d'emploi n'est pas neutre : 53 % des personnes sans emploi hésitent à mentionner leur situation, une réticence encore plus marquée chez celles en burn-out. En effet, 69 % des travailleurs en épuisement professionnel déclarent qu'il leur arrive de ne pas oser dire à leurs proches qu'ils sont demandeurs d'emploi ou en incapacité de travail.

67% des personnes qui ne travaillent pas considèrent que les allocations de sécurité sociale (chômage ou incapacité de travail) ne sont pas suffisantes pour vivre. Et, dans le même temps, 61% des personnes qui travaillent considèrent que les bénéficiaires de ces allocations ne sont pas tous des profiteurs.

La crainte de rester inactif est assez perceptible dans les réponses à notre enquête. Deux tiers des personnes en situation de chômage ou d'incapacité redoutent de ne pas retrouver d'emploi. Proportion qui dépasse les 70% lorsqu'on a connu plusieurs périodes de chômeages ou d'incapacité de travail. En comparaison, 42% des personnes actuellement en emploi estiment qu'il est difficile de retrouver du travail après une période de chômage ou d'incapacité.

1.4. Les personnes interrogées veulent (re)travailler !

Une part significative des personnes qui ne travaillent pas actuellement aspire à reprendre le travail et plus particulièrement à reprendre un autre travail.

Parmi celles qui ne travaillent pas actuellement, 40% souhaiteraient reprendre leur dernier emploi. Une proportion qui atteint 63% lorsque ce travail n'impactait que rarement, voire jamais, leur santé. À l'inverse, 57% ne souhaitent pas reprendre leur ancienne occupation, un chiffre qui grimpe à 68% lorsque leur emploi précédent affectait fréquemment leur santé.

Il apparaît également que les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé constituent une source majeure d'inquiétude pour de nombreuses personnes qui ne travaillent pas. Ainsi, 70% d'entre elles aimeraient reprendre un autre travail plutôt que de retourner à leur poste.

Notons par ailleurs que 70% des chômeurs comme des personnes en situation d'incapacité de travail se disent frustrés de ne pas travailler. Aussi, pour plus de 90% de la population, il faudrait vraiment que l'on améliore les possibilités de réorientation de carrière pour les personnes qui ont des problèmes de santé liés à leur travail.

S'agissant des malades de longue durée, notre enquête révèle une série d'éléments intéressants qui sont, trop souvent, éloignés des priorités politiques dans ce dossier :

- 67% des personnes en incapacité de travail considèrent que les procédures administratives pour reprendre ou retrouver un travail sont vraiment trop compliquées ;
- Seuls 23% estiment avoir été aidés par leur employeur dans cette situation, tandis que 74% considèrent avoir reçu un soutien de leur mutualité et 81% de leur médecin traitant ;
- 69% affirment que les conditions de travail de leur dernier emploi sont un frein à leur reprise d'activité. À ce sujet, 72% des personnes actuellement en incapacité travaillaient dans des secteurs où les risques professionnels étaient élevés ou très élevés.

Les conditions de travail sont donc vues comme le principal facteur

“bloquant” dans le cadre de la réintégration des malades de longue durée.

Notre enquête révèle aussi que la prévention des problèmes de santé au travail est perçue comme une solution efficace pour réduire l'incapacité de longue durée : 85% des répondants estiment qu'il faut intensifier les efforts dans ce domaine.

Dans le même ordre d'idée, ils pointent la nécessité d'améliorer l'accompagnement du retour au travail des malades de longue durée (83%).

Enfin, la population francophone belge se montre particulièrement sceptique quant à la capacité des décideurs à anticiper les mutations du monde du travail :

- 75% ne font pas confiance aux responsables politiques à ce sujet ;
- 69% doutent des dirigeants d'entreprises ;
- Pourtant, 72% estiment que le travail connaîtra de profondes transformations dans les années à venir.

1.5. Une organisation du travail qui influence directement la santé au travail

Une autre série de constats importants concerne l'organisation du travail et son influence sur la santé.

Des conditions de travail parfois éprouvantes

Une part importante des travailleurs est exposée à des risques professionnels :

- 45% de la population rencontre souvent ou toujours des risques liés à des positions fatigantes ou douloureuses ;
- 35% des belges francophones se sentent confrontés souvent ou toujours à des risques psychologiques dans l'exercice de leur profession.

Du point de vue de la médecine du travail, l'ensemble des conditions de travail (physiques, mentales, charge de travail, etc.) constitue un facteur clé impactant la santé. Les médecins du travail sont formels :

- 84% constatent une augmentation des troubles somatiques ou psychosomatiques liés aux conditions de travail ;
- 92% rapportent une hausse de la fatigue intense causée par le stress ou les tensions professionnelles.

Les conditions de travail ont donc un impact réel et profond sur la santé d'une part importante de la population.

Dans un contexte où exercer son métier est déjà difficile pour beaucoup d'entre nous, l'inquiétude face à la fin de carrière est largement partagée. Une majorité de Belges francophones ne se fait plus d'illusions : seuls 26% estiment pouvoir continuer leur travail actuel jusqu'à 67 ans sans que cela n'abîme leur santé. À l'inverse, 64% jugent cet objectif tout simplement irréaliste.

Ce constat doit nous alerter. Il est urgent de remettre la question des conditions de travail au centre du débat public.

Le modèle actuel du marché du travail inadapté aux réalités contemporaines

62% des belges francophones pensent que dans notre pays, la façon dont le travail est organisé (temps de travail, âge de la pension, ...) n'est pas adapté à nos modes de vie actuels contre 22% qui pensent le contraire. Le fait d'avoir des jeunes enfants augmentent ce sentiment d'une organisation du travail qui ne correspond pas aux besoins de la population.

Lorsqu'on lie cette idée de l'organisation du travail à la santé, le constat est encore plus marqué, 78% des personnes interrogées pensent qu'il faudrait radicalement revoir la façon dont le travail est organisé en Belgique pour garantir une meilleure santé des travailleurs.

L'organisation et les conditions de travail ne répondent plus aux réalités de vie des individus qui réclament des changements structurels. Par exemple, 63% des travailleurs souhaiteraient, si ils le pouvaient, travailler moins.

La prévention reste insuffisante et les ressources disponibles trop méconnues

Non sans lien avec un besoin fondamental de revoir la façon dont le travail est organisé et les conditions de travail qui en découlent, l'enjeu de la prévention est crucial. Et, il n'y a pas de doute sur le fait que la population partage cet avis. Par exemple, afin de réduire les maladies de longue durée, 85% des répondants estiment qu'il faut faire beaucoup plus de prévention pour anticiper les problèmes de santé des travailleurs.

Bien que les travailleurs reconnaissent l'importance de la prévention, une méconnaissance persistante des acteurs de la santé au travail subsiste :

- 73% savent vers qui se tourner en cas de problème de santé ou de stress, mais ce chiffre chute pour les personnes les plus vulnérables.

Pourtant acteur clé en matière de prévention et promotion de la santé au travail, l'enquête démontre aussi une forme de méconnaissance de la population dans ce que la médecine du travail peut mettre à disposition comme services et ressources :

- 39% ne savent pas comment contacter la médecine du travail (44% chez les personnes en incapacité, 44% aussi chez celles dont le travail a très fréquemment un impact négatif sur la santé, 49% chez celles en burn-out) ;
- Seuls 32% des répondants estiment bien connaître ce que la médecine du travail peut faire pour eux et 54% jugent par contre qu'ils ne s'y connaissent pas suffisamment ;

- 48% de la population pense que la médecine du travail agit vraiment pour garantir la bonne santé et le bien-être des travailleurs.

Même les médecins du travail déplorent un manque de reconnaissance et notamment :

- 79% estiment que leur rôle en tant qu'acteurs de la promotion de la santé et contributeurs à la maîtrise des coûts de santé publique n'est pas suffisamment reconnu.

La médecine du travail n'est pas le seul acteur pour améliorer les conditions de travail et agir préventivement. C'est sur l'ensemble de l'organisation du travail et collectivement qu'il faut agir pour prévenir les problèmes de santé lié au travail.

Un manque d'actions préventives au sein des entreprises

La population belge francophone et les médecins du travail identifient qu'en matière de prévention, nous pouvons faire mieux :

- 55% des répondants pensent que dans leur entreprise/organisation, il n'y a pas de mesures de prévention collective du risque de stress ;
- 67% de la population estiment que la médecine du travail agit seulement une fois que les problèmes de santé sont là ;
- 50% des médecins du travail estiment passer trop de temps à réaliser les examens médicaux individuels au détriment de la prévention collective ;
- 76% d'entre eux déclarent que les conditions pour que les travailleurs soient et restent en bonne santé dépassent largement le rôle des médecins du travail ;
- 68% des médecins du travail pensent ne pouvoir quasiment rien faire pour réduire les vraies sources de stress au travail car elles relèvent du management des entreprises/administrations.

La responsabilité des employeurs et des décideurs politiques

Au-delà de la question d'une révision profonde de l'organisation du travail et de la prévention, celle de la responsabilité "générale" de l'organisation du travail révèle des résultats intéressants.

Commençons par la première question de notre enquête :

"Selon vous, quel est le facteur qui influence le plus la santé au travail ?". Nous avons demandé à la population belge francophone de se positionner sur un des trois éléments proposés. Voici les résultats :

- 55% pensent que l'organisation du travail par les employeurs est le facteur clé ;
- 30% estiment que la façon dont chacun organise sa vie par rapport au travail joue un rôle déterminant ;
- 15% pointent l'organisation du travail par la société.

Cependant, les décideurs politiques ne sont pas perçus comme des acteurs de confiance en matière de santé au travail : seuls 17% des répondants estiment qu'ils contribuent à garantir la santé des travailleurs, les plaçant en dernière position parmi les 13 acteurs audités dans l'enquête.

Quant aux employeurs :

- un tiers des répondants considèrent que leur employeur se soucie vraiment de l'impact du travail sur la santé des travailleurs alors qu'un peu plus de la moitié des répondants adoptent une posture défavorable ;
- 55% des répondants pensent que leur employeur ne prend pas de mesures préventives et collectives pour les risques de stress ;
- 59% disent qu'on ne les encourage pas à se tourner vers la médecine du travail en cas de besoin.

Les pratiques de management sont clairement pointées du doigt par la médecine du travail quand il s'agit de déterminer les causes d'une mauvaise organisation du travail :

- 87% des répondants considèrent que le management n'est pas suffisamment formé à la prise en charge des risques professionnels ;
- Seulement 26% considèrent qu'il existe de plus en plus de pratiques au sein des employeurs pour tenter de réduire les problèmes de santé au travail (en particulier le stress) ;
- Et 84% d'entre eux considèrent que la charge mentale et physique au travail continue d'augmenter.

Vers un changement structurel et politique

Certes, l'employeur n'est pas, en tant qu'entité, le seul "levier" d'amélioration des conditions de travail et de la santé au travail : les comités pour la prévention et la protection au travail, les syndicats, les mutuelles, les associations, les services publics de l'emploi, le collègue de médecine générale et bien d'autres... le sont également. Les répondants considèrent aussi, à une très large majorité (78%), que les travailleurs eux-mêmes sont également acteurs de leur santé au travail. Preuve s'il en est que la population francophone est bien éloignée des clichés d'assistanat ou de passivité que d'aucuns aimeraient lui faire endosser et que par ailleurs, c'est bien collectivement qu'il faut agir pour prévenir les problèmes de santé liés au travail.

Mais, il apparaît que les employeurs et la législation sur le bien-être au travail ont tout de même un rôle central. Il faut agir à différents niveaux pour améliorer la santé au travail par le biais de la prévention.

- 83% des répondants considèrent que les employeurs/organisations sont responsables de la santé et du bien-être des travailleurs ;
- 68% pensent qu'il faut plus responsabiliser les employeurs sur les problèmes de santé liés au travail en leur faisant supporter une partie de ce que cela coûte à la sécurité sociale ;
- Seuls 35% des médecins du travail interrogés considèrent que la loi sur le bien-être au travail est adaptée à l'organisation du travail en entreprise et 11% pensent qu'en l'état actuel, elle est vraiment respectée dans les entreprises.
- 85% des personnes interrogées pensent qu'il faut faire beaucoup plus de prévention pour anticiper les problèmes de santé des travailleurs avant qu'ils ne surviennent pour réduire le nombre de personnes en arrêt maladie de longue durée ;
- Pour rappel, 78% des personnes interrogées pensent qu'il faut

radicalement revoir la façon dont le travail est organisé en Belgique pour garantir une meilleure santé des travailleurs ;

- 78% aussi pensent que pour améliorer la santé des travailleurs, il faut diminuer la pression au travail en réduisant collectivement le temps de travail sans perte de salaire et avec des embauches compensatoires.

Un changement tant organisationnel que politique est attendu par la population, qui réclame une législation plus adaptée sur le bien-être au travail et la prévention, une responsabilisation accrue des employeurs et surtout une meilleure organisation du travail.

2. Recommandations de Solidaris

Notre enquête démontre l'importance que la population francophone attache aux questions de santé au travail. Cette population est à la fois très attachée à la valeur travail et très lucide dans ses constats quant au fonctionnement/dysfonctionnement du marché du travail dans ce domaine.

Dans ce contexte, nous préconisons une série de recommandations qui sont très bien alignées avec les résultats de notre enquête.

1°/ La flexibilisation accrue du marché du travail, le recours au travail de nuit et l'augmentation de la durée du travail sont autant de facteurs qui vont aggraver les tendances observées actuellement en matière de santé au travail. Notre enquête démontre que la population francophone est très attachée au travail mais est inquiète face à l'évolution du monde du travail et a des demandes, parfaitement légitimes, d'emplois de qualité qui ne nuisent pas à la santé et qui offrent des conditions propices à l'émancipation sociale. Pour ce faire, nous pensons que la réduction du temps de travail (qui est plébiscitée par les répondants), une meilleure inclusivité d'un marché du travail encore fort discriminant (notamment pour les personnes souffrant de problème de santé) et l'amélioration des conditions d'emploi sont autant de sujets qui doivent revenir au centre du débat politique. La population n'est pas demandeuse d'une flexibilisation accrue du travail mais est, au contraire, soucieuse de pouvoir évoluer dans un marché de l'emploi qui est respectueux de l'individu et des équilibres entre vie privée et professionnelle. Nous demandons aux responsables politiques de mieux prendre en considération ces aspirations.

2°/ La question de la responsabilité (et donc sur la responsabilisation) des employeurs dans la dégradation des conditions de travail revient de manière constante dans notre enquête. Que ce soit au niveau des répondants de la population générale ou des médecins du travail. Nous pensons qu'un système de sanctions généralisées et aveugles des employeurs n'est pas efficace et qu'il faut pouvoir tenir compte de situations spécifiques et insister davantage sur des obligations de moyens et de non de résultats. Mais nous pensons également que trop d'employeurs ne jouent pas, volontairement ou involontairement, le jeu et n'accordent pas une attention suffisante au bien-être et à la prévention. Ces employeurs doivent pouvoir être davantage sanctionnés et responsabilisés.

3°/ Notre enquête le démontre, il y'a une grande demande émanant de la population pour des aménagements de carrières (et singulièrement de fins de carrières) qui permettent de concilier santé, travail et bien-être individuel. La question de la pénibilité des métiers doit être prise à bras le corps par les responsables politiques et cesser d'être laissée en jachère comme c'est le cas depuis plusieurs années. Cette situation engendre nombre de situations problématiques, particulièrement dans les professions de contact, les métiers du care et, d'une manière générale, les professions qui ont un impact sur la santé mentale et physique des travailleurs. Cette absence de prise en considération de la pénibilité est une des sources du malaise actuel dans le secteur de l'invalidité. Elle pousse en dehors des circuits du travail, nombre de personnes qui pourraient encore exercer leur profession avec des aménagements de fins de carrière. Cela engendre des dépenses parfaitement évitables dans l'assurance maladie-invalidité. Solidaris pense qu'il faut sortir d'une vision court-termiste de la question et conclure un nouveau pacte social autour de la question du bien-être au travail et des fins de carrières.

4°/ À rebours de nombre de préjugés, notre enquête démontre qu'une très grande majorité des personnes inactives sur la marché du travail souhaitent travailler. Ce n'est pas neuf. Plusieurs autres études l'ont démontré par le passé. Par ailleurs, rien ne démontre que les processus de sanctions et de responsabilisation apportent une valeur ajoutée. Au contraire, certains éléments tendent à nous faire penser qu'ils ont tendance à aggraver l'état de santé des personnes qui y sont impliquées. Raison pour laquelle, Solidaris continuera à défendre des trajets de retour au travail des malades de longue durée qui doivent rester volontaires. Pris à l'initiative des personnes, dans le respect de leur situation médicale. Nous pensons, à Solidaris, que le travail est un droit (y compris pour les malades de longue durée) et non une obligation et nous considérons que le modèle coercitif qui est en train de se mettre progressivement en place dans les trajets de réintégration est plus un problème qu'une solution.

5°/ Dans le même ordre d'idée, il faut continuer à investir dans l'accompagnement des malades de longue durée. Qu'il soit médico-social ou socio-professionnel. Pour ne jamais perdre de vue l'isolement social et les difficultés provoquées par les maladies de longue durée. Solidaris plaide pour une allocation de tous les moyens de contrôle des personnes inactives vers des politiques d'accompagnement efficaces et respectueuses des personnes et de leurs droits.

6°/ Nous le savons depuis longtemps, la prévention est un axe essentiel. Il faut d'avantage investir dans la prévention santé en particulier et dans la prévention de l'incapacité de travail. Solidaris préconise de revoir complètement le système de prévention de l'incapacité de travail. Les acteurs de terrain (médecins du travail, conseillers en prévention, médecins conseil, médecins généralistes) sont trop souvent

laissés à eux-mêmes, sans moyens financiers, sans outils méthodologiques et sont trop souvent vus, par les politiques, comme responsables des problèmes alors qu'ils en sont la solution. Pour ce faire, il faut investir d'avantage dans la prévention tout en améliorant et systématisant la concertation et l'échange d'informations entre les acteurs de la santé au travail et des trajets de réintégration.

7°/ Il ne faut pas perdre de vue qu'un des principaux facteurs de hausse de l'incapacité se situe au niveau des réformes entreprises dans les autres domaines de la sécurité sociale. Raison pour laquelle, Solidaris demande une évaluation rigoureuse de l'impact de la réforme des pensions et du chômage sur le régime d'indemnisation de l'invalidité. Par le passé, pareilles réformes ont provoqué des transferts systématiques de ces régimes vers l'assurance maladie-invalidité. Nous avons de bonnes raisons de craindre que restrictions d'accès à la pension et au chômage vont entraîner une hausse du nombre de personnes en incapacité de travail. Solidaris demande à ce que toutes les réformes qui sont actuellement discutées dans le cadre du chômage et des pensions soient évaluées à la fois sur le plan budgétaire et réglementaire quant à leur impact sur la hausse du nombre de personnes en incapacité de travail.